SOCIÉTÉ DES ANCIENS ÉLÉVES

DE L'ÉCOLE NATIONALE DES CHARTES

BANQUET DU 28 MAI 1879

Mes chers Confrères,

La première parole de celui que votre indulgence excessive a chargé, si indigne qu'il soit d'un tel honneur, d'essayer de traduire vos sentiments dans ce banquet, doit être pour deux confrères qui ne pourront plus s'y asseoir. Ces deux confrères, que la mort nous a enlevés, sont Maxime Fourcheux de Montrond et Paul Raymond.

Maxime de Montrond, après avoir été pendant dix ans auxiliaire de l'Académie des inscriptions, avait délaissé l'érudition proprement dite pour se livrer à la composition d'ouvrages d'instruction et d'édification populaires : c'était un chrétien fervent, un père de famille d'un dévouement admirable, un parfait homme de bien. La Société de l'École des chartes considère comme un devoir de s'associer

au deuil d'une famille honorable et cruellement éprouvée.

Secrétaire général et ancien archiviste des Basses-Pyrénées, Paul Raymond était l'homme de France le plus versé dans l'histoire du Béarn et le plus obligeant des confrères. Doué d'un esprit net, méthodique et d'une activité peu commune, il avait su, l'un des premiers parmi nos archivistes départementaux, achever entièrement l'inventaire sommaire du riche dépôt qu'il connaissait si bien, et il avait trouvé le temps, malgré son exactitude à remplir ses devoirs professionnels, de se créer des titres à l'estime des érudits par un très-grand nombre de bonnes publications qui le placent après l'illustre de Marca en tête des historiens de nos provinces basques. Ge beau pays des Pyrénées dont il avait fait sa patrie d'adoption, l'éditeur de Bordenave, parisien de naissance, l'avait étudié sous toutes ses faces avec tant de zèle et de succès que les

Béarnais ne sauraient sans ingratitude laisser tomber son nom dans l'oubli. Quoi qu'il en soit, nous tous ses confrères à qui il aimait à faire, on se rappelle avec quelle science et quelle bonne grâce, les honneurs de sa charmante ville de Pau, nous ne l'oublie-

rons pas.

Cette part faite aux deuils de notre famille scolaire, l'année qui s'est écoulée depuis notre dernier banquet a été bonne pour l'École des chartes et la Société des anciens élèves de cette École. Nous avons beau jeter un regard en arrière, nous ne trouvons aucune période où les membres de notre Société, les anciens comme les jeunes, aient montré plus d'ardeur au travail et aient donné plus

de preuves d'une activité féconde.

Notre maître à tous, le vénéré directeur de notre chère École, M. Jules Quicherat, après plus de trente ans d'enseignement, s'est fait remplacer cette année dans sa chaire par un suppléant, tout imbu de ses leçons et de son exemple, M. Robert de Lasteyrie. Mais ceux-là connaîtraient bien mal le savant professeur d'archéologie qui auraient pu supposer que le titulaire de cette chaire avait voulu, en se donnant un suppléant, jouir d'un repos pourtant si bien mérité. Une nouvelle édition de cette belle étude sur Rodrigue de Villandrando dont les lecteurs de la Bibliothèque de l'École des chartes ont eu la primeur et dont les recherches persévérantes de M. Quicherat ont fait une œuvre considérable, édition que l'on met en venteen ce moment même, va montrer comment M. Quicherat sait employer ses trop rares loisirs. Nous croyons savoir que cette nouvelle édition de Rodrigue de Villandrando n'est que le prélude d'une publication plus importante encore. Nous voulons parler de cet incomparable cours d'archéologie, fruit havamment élaboré et mûri d'un long professorat, que le monde savant attend avec tant d'impatience.

Comme M. Quicherat, l'éminent président de notre Comité de publication, M. Léopold Delisle, continue de nous donner l'exemple d'une activité scientifique qui semble s'accroître au lieu de se ralentir. On se demande presque avec effroi où le consciencieux administrateur de la Bibliothèque nationale, le ponctuel président qui est la cheville ouvrière de vingt comités ou sociétés historiques, trouve le temps de composer ces mémoires tels que seul peut-être il les sait faire, modèles vraiment classiques du genre, où il n'y a pas un mot à retrancher et pas un mot à ajouter, où il trouve le temps de revoir le travail des autres, personne ne le sait mieux que nous, avec cette obligeance toujours prête où le scrupule n'a d'égal que l'abnégation. Nous croyons être l'interprète des sentiments unanimes de nos confrères en adressant à M. Léopold Delisle les remerciements de tous les membres de la Société de l'École des chartes et en le priant instamment de ménager des forces aussi indispensables à la pros-

atiemment

périté de notre œuvre que précieuses pour la bonne gestion d'un de

nos grands établissements littéraires.

Un des événements politiques de l'année dernière, l'annexion de Chypre à l'Angleterre, a fourni à l'un des professeurs de notre École, M. de Mas Latrie, l'occasion de publier un intéressant volume sur cette île qu'il a étudiée de vieille date et qu'il connaît à fond. Cette annexion a été un triomphe pour la politique anglaise, mais la France n'en aura pas moins l'honneur de s'être annexé cette île littérairement avant que la Grande-Bretagne ne songeât à s'en occuper à un point de vue moins spéculatif, et c'est un honneur dont nous sommes redevables à l'historien de Chypre sous les Lusignan.

Si M. de Mas Latrie nous a montré que l'érudition, en s'exerçant sur un grand sujet, aboutit presque toujours à un résultat pratique, une autre preuve de cette vérité vient d'être fournie par l'un de nos plus sympathiques confrères dont la parole chaleureuse vous tenait sous le charme l'année dernière, par le président de la Société de l'École des chartes en 1878, auquel nous succédons, mais que nous ne remplaçons pas, M. Léon Gautier. Vous savez tous que M. Gautier est l'éditeur du chefd'œuvre de l'épopée française, de la Chanson de Roland. Deux académies, l'Académie des inscriptions et belles-lettres et l'Académie française, ont décerné naguère à ce beau travail leurs plus flatteuses récompenses. Ces récompenses s'adressaient au philologue et à l'écrivain, mais M. Gautier n'est pas seulement un philologue et un écrivain; il y a dans son enthousiasme pour le Roland quelque chose de l'ardeur d'un apôtre. Il admire, il aime cette poésie un peu rude, mais saine, fortifiante, héroïquement française, et il voudrait la faire admirer et aimer par tous. Eh bien, après dix années de propagande infatigable, l'éditeur du Roland a atteint en 1878 le but qu'il poursuivait. L'œuvre de vulgarisation qu'il avait entreprise a reçu son couronnement et une consécration pour ainsi dire officielle. L'Université a adopté l'édition de la Chanson de Roland, donnée par M. Gautier, comme ouvrage classique. C'est un très-beau succès dont il faut féliciter notre confrère, mais dans lequel il nous reprocherait de ne pas faire une part à l'école de philologie fondée par M. Guessard, affermie, développée, élargie par les deux plus savants élèves de ce maître si lucide et si ingénieux.

Ces deux élèves, qui sont devenus des maîtres dont l'autorité est admise non-seulement en France, mais encore dans tous les pays romans et même germains, vous les avez reconnus avant que nous ayons prononcé leurs noms. L'un d'eux, M. Gaston Paris, a mérité de prendre rang, quoique jeune encore, à côté de son illustre père, dans le sénat de l'érudition française; il est une des gloires de notre École. L'autre, M. Paul Meyer, occupe dignement la chaire de

M. Guessard, son ancien maître, en même temps qu'il est un des plus jeunes professeurs du Collège de France. Nous osons prédire, au risque d'être indiscret, mais avec la certitude de n'être pas démenti par l'événement, que l'École des chartes lui devra, en 1879, l'honneur de remporter une fois de plus, dans la personne d'un de

ses anciens élèves, le grand prix Gobert.

Puisqu'il est question du Collège de France, et que nous venons d'entrer dans la voie des indiscrétions, nous profitons de l'occasion pour applaudir à la création, décidée en principe sinon virtuellement accomplie des maintenant, d'une chaire de langue et de littérature celtiques dans ce grand établissement. L'École des chartes a d'autant plus de raison d'applaudir à cette création que le titulaire désigné est un de nos plus vaillants confrères qui, après avoir cultivé nos études avec un plein succès, a entrepris, dans un âge déjà mûr et au milieu de l'indifférence scientifique de la vie départementale, d'appliquer sa sagacité et son énergie à la solution des problèmes les plus obscurs des origines de notre race et de notre pays. Laissant à des mains moins vigoureuses que les siennes le soin d'exploiter le sol si riche et plus accessible du moyen âge, cet infatigable travailleur a porté sa pioche dans les landes les plus arides et les plus désertes de l'érudition. Il en a fait jaillir des trésors. Grâce à lui, l'École des chartes, qui avait déjà sous sa juridiction incontestée l'histoire de France depuis la conquête franque jusqu'à la sin de l'ancien régime, va pouvoir étendre sa domination jusque sur la vieille Gaule, réunissant ainsi sous son sceptre toute la tradition nationale. Accueillons donc M. d'Arbois de Jubainville, lorsqu'il quittera la ville de province où il a su entretenir, aviver même le feu sacré et le faire rayonner autour de lui, pour revenir parmi nous; accueillons-le comme les Romains accueillaient ces triomphateurs dont les victoires avaient ajouté une nouvelle province à leur empire.

Les travaux de M. d'Arbois, malgré leur originalité, ne sont qu'une heureuse extension de notre domaine proprement dit. Grâce au talent de quelques-uns de nos confrères, l'École des chartes a su, depuis un certain nombre d'années, sans sortir de ce domaine, remporter des succès d'un genre tout nouveau en disputant aux écrivains de profession les couronnes si recherchées dont dispose l'Académie française. Dans les plus importants des concours ouverts par cette Académie, quatre de nos confrères, M. Marty-Laveaux, fedit

par cette Academie, quatre de nos confreres, M. Marty-Laveaux, peur une édition complète et à peu près définitive des œuvres de Pierre Corneille; M. Cléophas Dareste, naguère recteur de l'Académie de Lyon, dont le nom éveille dans notre École un double écho de renommée universitaire et académique; M. Léon Gautier, l'éditeur de la Chanson de Roland; M. Vétault enfin, l'historien de

ous desons

of.

Charlemagne, ont été successivement proclamés vainqueurs. Nous constatons avec plaisir que cette liste de lauréats s'est enrichie cette année d'un nouveau nom, celui de notre confrère M. Rocquain, auquel l'Académie française vient de décerner l'une de ses récom-

penses les plus enviées, le prix Thérouenne.

Sur les pas de ces vétérans, de nouvelles recrues s'élancent dans la carrière avec un mélange de réflexion et d'ardeur qui donne le droit de concevoir les plus belles espérances. Ces jeunes champions, qui ont déjà le sang-froid des athlètes les plus consommés, sont entrés en lice pour la première fois dans les concours de l'année dernière, et nous avons lieu d'être fiers des succès qu'ils ont obtenus: M. Giry a remporté le second prix Gobert; MM. Fagniez et Julien Havet, les deux premières médailles du Concours des antiquités nationales; M. Flammermont, le prix fondé par le baron de La Fons-Mélicoq, et destiné aux ouvrages relatifs à l'ancienne Ile-de-France; M. Marius Sepet, la première mention de ce même concours de 1878, mention qui fût devenue une médaille, ainsi que l'a fait remarquer le savant rapporteur de l'Académie, dans un concours d'une force moins exceptionnelle. Ajoutons que deux archivistes paléographes, qui appartiennent à la même génération, ont été distingués par l'Université de la manière la plus flatteuse. L'un d'eux, M. Auguste Molinier, a été chargé de faire un cours élémentaire de paléographie à l'École normale supérieure. L'autre, M. H. Hervieu, vient de voir adopter son livre sur les États généraux pour le concours de l'agrégation d'histoire.

La promotion de 1848 est justement célèbre dans les fastes de notre École, c'est la promotion de Léopold Delisle, d'Auguste Himly, d'Adolphe Tardif, pour ne rappeler que trois noms. Si l'on voulait énumérer tous les hommes remarquables à divers titres qu'a produits cette promotion, il faudrait citer, sans en omettre un seul, les noms des élèves qui ont reçu le brevet d'archiviste paléographe en cette heureuse année. A trente ans d'intervalle, la promotion de 1878, la plus jeune, la dernière en date de nos générations scolaires, promet de faire un jour autant d'honneur à l'École des chartes que celle de 1848. Un trait commun à ces deux promotions, c'est que l'on retrouve dans l'une comme dans l'autre un nom qui nous sera désormais trois fois cher, le nom de Tardif. On aime à voir le talent et le travail faire ainsi dynastie, et l'on est heureux de penser que

ces dynasties-là n'ont rien à craindre des révolutions.

Développer et diriger les études d'érudition concernant l'histoire de notre pays, telle est, dans le grand ensemble du travail national, la mission spéciale dévolue à l'École des chartes. Le jugement unanime de l'Europe savante nous autorise à dire que notre École remplit dignement cette mission. Interrogez les étrangers les plus

infatués de leur supériorité, les plus prévenus contre la culture française, ils apprécieront peut-être avec sévérité quelques-uns de nos établissements les plus vantés; ils n'auront au contraire que des paroles d'estime et même de déférence pour l'institution dont nous nous honorons d'être les élèves. Dans ce domaine restreint, mais vaste encore, de la critique appliquée à l'histoire de la patrie, nos voisins les plus ambitieux visent sans doute à nous égaler; aucuns, de leur propre aveu, n'ont la prétention de nous dépasser.

Cela étant, on peut se demander pourquoi les pouvoirs publics laissent l'École des chartes végéter dans une situation sensiblement inférieure à celle des autres Écoles spéciales, pourquoi les professeurs de cette École, pourquoi nos maîtres sont réduits à se contenter d'un traitement inférieur de plus d'un tiers à celui des maîtres de conférence de l'École normale supérieure, par exemple? On peut se demander pourquoi les anciens élèves de cette École, fonctionnaires de nos bibliothèques et de nos archives, et nous avons surtout en vue ici ceux qui relèvent directement du ministère de l'instruction publique, ont été à peu près seuls complètement oubliés dans les mesures si méritoires, si patriotiques, il serait injuste de le méconnaître, par lesquelles le gouvernement, au lendemain de nos désastres, et malgré les charges extraordinaires qui pesaient alors sur nos finances, s'est efforcé d'améliorer la condition des membres du corps enseignant, et notamment des fonctionnaires de l'enseignement supérieur¹? On a borné sa sollicitude aux professeurs de nos Facultés, et l'on n'a pas vu que des bibliothécaires, que des archivistes, lorsqu'ils ont été préparés à ces fonctions par des études spéciales, participent à l'enseignement supérieur dans ce qu'il a de plus élevé. Ces archivistes, ces bibliothécaires ont en réalité autant d'élèves qu'il y a de travailleurs qui s'adressent à eux pour leurs recherches. Supposez un parfait bibliothécaire, un Léopold Delisle remplissant ces fonctions de simple employé aux manuscrits où il a rendu tant de services aux plus anciens d'entre nous, quel maître réunit jamais autour de sa chaire autant d'élèves et des élèves de cette qualité! Quel professeur de la Sorbonne ou du Collège de France pourrait se flatter d'avoir eu un enseignement historique aussi nouveau, aussi varié et surtout aussi pratique et aussi fécond! L'enseignement dont nous parlons n'était pas, il est vrai, donné du haut d'une chaire, et même on s'efforcait de le dissimuler avec la modestie que vous savez; mais est-ce là une raison suffisante pour

^{1. «} Depuis la chute de l'Empire, le budget de l'enseignement supérieur a été presque doublé et quatre millions ont été portés au chapitre des Facultés. » (Discours prononcé à la Sorbonne le 12 avril 1879 par M. Jules Ferry, ministre de l'instruction publique.)

que l'État ait laissé si longtemps ce guide des érudits et laisse encore aujourd'hui ses dignes successeurs dans une situation dont les plus humbles fonctionnaires de l'Université ne se contenteraient plus? Vous faites deux fois par semaine, pendant sept mois de l'année, des cours suivis par dix ou quinze auditeurs, dont quelquesuns ne sont peut-être que des oisifs, vous n'en représentez pas moins, avec toute raison d'ailleurs, l'élite du corps enseignant. Vous êtes employé dans un de nos dépôts de manuscrits ou d'archives, vous donnez tous les jours des indications, des avis, des consultations, sinon des leçons ex-professo, à une foule de travailleurs; vous avez ainsi une part quelquefois notable dans la plupart des publications sérieuses de votre temps, et vous n'en êtes pas moins considéré comme totalement étranger à l'enseignement supérieur et traité en conséquence par la commission du budget! Cela démontre une

fois de plus la puissance des mots et l'empire de la routine.

Quels que soient nos titres à un traitement plus équitable de la part des pouvoirs publics, nous n'aurons gain de cause, il y a lieu de le craindre, que le jour où l'un des nôtres sera placé à la tête du ministère de l'instruction publique. Depuis quelques années, les ministres se succèdent si rapidement que chacun d'eux n'a que juste le temps de penser aux siens. C'est à peine si les professeurs les plus considérables de nos Facultés, qui traversent le ministère de l'Instruction publique, et la plupart des grands maîtres de l'Université se recrutent naturellement dans leurs rangs, ont le temps d'améliorer la situation de leurs collègues. C'est à peine si les secrétaires d'État, qui doivent à des travaux épigraphiques leur première illustration, ont le temps de fonder des chaires d'antiquités grecques et latines. C'est à peine si les amateurs éclairés et délicats des beaux-arts ont le temps de doter de nouvelles chaires le Conservatoire de musique et de déclamation. Nous autres, professeurs de l'École des chartes, bibliothécaires, archivistes, force nous est de nous contenter de bonnes paroles. En vérité, nous avons trop souffert de cette instabilité de nos gouvernants pour ne pas espérer en profiter un peu à notre tour. Sans parler du Conseil d'État et de la Cour de cassation, où les archivistes paléographes sont représentés avec tant d'autorité par MM. Tranchant et Rodolphe Dareste, nous sommes siers de compter sur les bancs du Sénat et de la Chambre des députés d'éminents confrères qui sont, comme on dit vulgairement, du bois dont on fait les ministres. Nous y comptons M. Audren de Kerdrel, hier encore premier vice-président du Sénat. Les vicissitudes de la politique ont pu lui ravir ce titre dont la haute estime de ses collègues l'avait investi; il est une vice-présidence ou plutôt une présidence morale qu'il gardera toujours pour nous, c'est celle que notre reconnaissante affection a décernée au confrère qui nous a sauvés

dans un jour de suprême péril, et pour lui appliquer un titre emprunté à l'histoire du 1ve siècle, au défenseur pour ainsi dire officiel de notre cité scolaire. Nous y comptons depuis les dernières élections triennales M. Eugène de Rozière, dont nous tous, ses confrères de Paris et des départements, auxquels la bienveillance du Membre de l'Institut et de l'Inspecteur général des Archives n'a jamais fait défaut, nous sommes heureux de fêter le récent succès, M. de Rozière, qui a eu l'insigne honneur de prendre place sur les bancs du Sénat au moment même où il était appelé à la présidence de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. A la Chambre des députés, nous comptons M. Louis Passy, l'ancien rapporteur du budget de la guerre dans les années qui ont suivi nos désastres, l'ancien sous-secrétaire d'État au ministère des finances, dont la parole autorisée et sympathique n'a pas peu contribué, non seulement au maintien, mais encore à l'extension des privilèges des archivistes paléographes. Espérons donc que, forts de tels appuis, nous parviendrons à faire cesser le déni de justice, d'autant plus criant qu'il est isolé, dont nous sommes les victimes; et si, ce qu'à Dieu ne plaise, le seul sentiment de l'équité ne suffisait point pour l'accomplissement de cette œuvre réparatrice, appelons de tous nos vœux le jour où le Président de la République, qui n'aura que l'embarras du choix, viendra prendre de préférence, parmi nos confrères du Sénat ou de la Chambre, un ministre de l'instruction publique.

Siméon Luce.





